



Communiqué de presse

MISE EN PLACE DES PARKINGS PAYANTS SUR LES RIVES DU LAC

L'installation d'horodateurs sur les rives du lac répond à une nécessité d'harmonisation et de couverture des frais

Dans le cadre de sa politique visant à assurer une gestion harmonisée et durable des places de parc, la Commune a engagé une réflexion sur l'organisation du stationnement le long des rives.

Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche visant à garantir une gestion plus cohérente et équitable des espaces de parcage le long des rives.

Les parkings de Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus sont équipés d'horodateurs depuis plusieurs années.

Les parcomètres collectifs sont en fonction du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année, y compris les week-ends et les jours fériés. Le tarif horaire est de CHF 1.- de l'heure de 7h à 12h et de 13h30 à 20h.

Le stationnement payant s'appuie sur le principe de la couverture des frais et sur l'utilisation du domaine public. Les coûts engendrés par l'aménagement d'un parking doivent être financés par les utilisateur·trice·s via une taxe de stationnement et non par l'impôt.

Le Conseil communal tient à souligner que cette mesure a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la rotation des places, tout en préservant la qualité de vie des usager·ère·s et des riverain·e·s.

Des aménagements importants sont prévus à la Pointe du Grain cette année afin d'améliorer la situation au niveau du parcage des véhicules.

Des réflexions sont en cours concernant les mesures particulières dont pourraient bénéficier les habitant·e·s de la commune.

L'exécutif remercie la population pour sa compréhension et reste attentif aux besoins exprimés et, notamment par l'initiative déposée, dans un esprit de dialogue et d'amélioration continue des infrastructures communales.

La Grande Béroche, le 6 mai 2026

Le Conseil communal

Contact : M. Thierry Pittet, chef du dicastère de la sécurité, 078 738 86 63
Thierry.Pittet@ne.ch